

Fournitures scolaires pour l'année 2023-2024

Chers parents,

C'est avec plaisir que nous accueillerons votre enfant **le 28 août prochain pour la rentrée scolaire selon l'horaire de l'entrée progressive**. Nous vous demandons de procurer à votre enfant le matériel scolaire dont il aura besoin dès les premiers jours de classe. L'école Sainte-Cécile encourage la récupération et le recyclage. Vous pouvez utiliser des articles que vous avez déjà et qui sont en bon état. *Les marques indiquées plus bas sont suggérées en lien avec un rapport qualité/prix, mais ne sont pas obligatoires.*

Maternelle 4 ans Matériel à fournir à votre enfant Renouvelable en cours d'année si nécessaire



- 1 Sac d'école pour que votre enfant puisse apporter ses objets personnels (Capacité de **15 litres minimum**)
- 1 Paire de souliers de course à porter en tout temps en classe.
- 1 Tablier pour faire de la peinture (une vieille chemise d'adulte conviendrait).
- 1 Ensemble de vêtements de rechange **identifiés au nom de l'enfant**, placé dans un sac réutilisable.
- 1 Couverture (ou doudou) pour la détente.
- 1 **Petit** coussin pour la détente.
- 1 Boîte de **24 crayons** cire de type Crayola.
Ne pas identifier chaque craie svp car elles seront mises en commun.
- 2 Pochettes de plastique transparentes avec rabat et cordon de **format lettre (8 1/2 X 11)** pour les messages école-famille.



Matériel à payer à l'école

- | | | |
|---|---------------------------------------|--------|
| 1 | Cahier de communication école-famille | 4,53\$ |
|---|---------------------------------------|--------|

Montant demandé aux parents **4,53\$**

Il est important que chaque article soit bien identifié au nom de l'enfant. Veuillez noter que l'école n'est pas responsable des objets perdus, volés ou endommagés.

Suite au verso

Matériel à payer à l'école

Il est **grandement recommandé d'effectuer le paiement des effets scolaires par Internet via votre institution financière à compter du 28 août**. Un état de compte vous sera émis par le secrétariat de l'école.

Toutefois, si vous êtes dans l'impossibilité de payer par Internet, nous vous invitons à venir payer les effets scolaires en vous présentant au secrétariat **les mardis 12 et 19 septembre de 15h45 à 17h15**. Il vous sera alors possible de payer en argent comptant, par débit ou encore de faire un chèque libellé au nom de l'école Sainte-Cécile. Il est important de respecter les heures mentionnées. En dehors de ces deux dates, vous êtes priés de **prendre rendez-vous**. Merci de votre collaboration.

Un reçu vous sera remis.